

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE (SDDT) 2015/2018

Par convention, le Département délègue à Corrèze tourisme la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique du Département.



C'est donc au travers de cette « feuille de route » élaborée dans le cadre général du schéma départemental du tourisme que Corrèze tourisme œuvre pour :

- ✓ **Accompagner les acteurs touristiques dans le développement de leur chiffre d'affaires et leur transformation numérique**

Accompagner les prestataires dans leur professionnalisation en leur fournissant des outils leur permettant de se vendre en ligne et de mieux gérer leur promotion, leur commercialisation, leur e-réputation.

Commercialiser des produits groupes.

- ✓ **Conforter la compétitivité de l'offre touristique**

Accompagner les porteurs de projet et favoriser l'implantation d'investisseurs porteurs de projets innovants.

Qualifier l'offre et inscrire les prestataires dans des démarches de progrès et de valorisation en phase avec les attentes des clientèles.

- ✓ **Renforcer la promotion et l'attractivité du territoire**

Assurer la visibilité de la destination Corrèze au travers de la production de contenus destinés au web et aux réseaux sociaux (vidéo, photo et textes) qualitatifs qui captent l'intérêt du prospect et permettent de tisser une relation durable avec lui.

Assurer la promotion des filières affinitaires identitaires au territoire afin d'attirer une clientèle nouvelle.

Mettre en place une stratégie d'alliance autour de la destination Vallée de la Dordogne pour cibler les clientèles internationales.

✓ **Accompagner les territoires dans leur développement et leur structuration**

Veiller à la solidarité territoriale en accompagnant la structuration des territoires en fonction de leur positionnement touristique.

Accompagner les projets des collectivités dans leurs démarches d'aménagement touristique du territoire.

Construire une nouvelle gouvernance partagée du tourisme.